NOM DE LA FICHE

Clauses sociales

REFERENT(S) DU PROJET

Maud PETIT (Facilitatrice de janvier à mars 2022)
Catherine RUFFET (Facilitatrice de mars à mi octobre 2022)
Agnès TASSETTI (Facilitatrice depuis mi octobre 2022)
Inès LADDI (CRE, en soutien à la saisie des heures)

DESCRIPTIF DE L'ACTION / ACTIVITE (1 600 caractères max. espaces compris)

Les clauses sociales sont un outil d'insertion des personnes prioritaires pour l'emploi dans le cadre des commandes publiques ou privées. En effet les publics qui présentent un profil insertion (bénéficiaires du RSA ou ayant-droit, demandeurs d'emploi de longue durée, résidents en QPV, jeunes de moins de 26 ans, public avec une RQTH, etc.) sont prioritaires pour effectuer les heures d'insertion réservées par les maîtres d'ouvrage qui mènent des opérations de démolition, de rénovation, d'aménagement, de construction, d'entretien du patrimoine bâti sur les communes du Pays de Montbéliard. Ces heures de travail peuvent être mises en œuvre de différentes façons : par l'emploi direct (CDD, CDI), par l'intérim (ETTI, ETT ou AI), par la sous-traitance ou la co-traitance avec une structure de l'insertion (EI ou AI).
La chargée des clauses sociales est présente pour faciliter la mise en place de ces clauses, pour en faire la promotion, pour les suivre et les développer. Pour cela, elle propose une assistance aux maîtres d'ouvrage, elle informe et aide les entreprises qui réalisent les marchés, elle propose des candidatures en lien avec les partenaires de l'emploi et de l'insertion, elle met en place une ingénierie d'insertion si besoin, etc.
Les clauses sociales dans le Pays de Montbéliard sont particulièrement développées dans le secteur du BTP. Une programmation spécifique est déterminée dans le cadre de l'ANRU, suivie en lien avec PMA. Une programmation complémentaire est développée avec des entreprises privées volontaires en matière d'insertion, souvent en lien avec leur RSE.

COMMENTAIRES / PERSPECTIVES (1 000 Caractères max espaces compris)

En 2022, trois personnes différentes se sont succédées sur le poste de chargé de clauses sociales et ont assuré le suivi des heures d'insertion. Elles ont assuré le suivi des opérations, le suivi et la valorisation des heures effectuées, l'aide aux maîtres d'ouvrage et aux entreprises sur ce sujet, des temps d'information des publics et de repérage de profils, des visites régulières auprès des partenaires de l'emploi et de l'insertion, etc.
En 2023, un nouveau poste de chargé de clauses sociales est financé et permettra de mieux interagir auprès des publics et avec les SIAE (parcours des participants, vivier, sourcing...).

INDICATEURS CLES

Sur l'année 2022, ce sont ainsi plus de 51 000 heures de travail qui ont été proposées dans le cadre des heures d'insertion, soit l'équivalent de 29 ETP mis à l'emploi sur l'année.
Dans le détail, ce sont 275 participants qui ont bénéficié de 291 contrats et participé à 82 marchés suivis.
Ces publics ont les caractéristiques suivantes :
-26,8 % sont bénéficiaires du RSA ou ayant droit
-33,8 % bénéficient des minimas sociaux ou sont sans ressources
-26,2 % sont DELD
-29 % sont des jeunes de moins de 26 ans
-18,5 % sont âgés de 50 ans et plus
-27,6 % sans diplôme et 89,5 % peu diplômés (infra bac)
-33 % habitent un Quartier Prioritaire de la Ville
-35 % sont des Femmes qui effectuent 20 % des heures / 65 % sont des Hommes qui effectuent 80% des heures

Concernant l'ANRU 2, ce sont 9 340 heures qui ont été réalisées, 9 opérations, 30 marchés qui ont été suivis et ont permis de mettre à l'emploi 61 personnes.